DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Direction régionale des affaires culturelles

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté n° 2023/DRAC/CRPA1/ 1 portant inscription au titre des monuments historiques de l'hôtel de Montfrand à LAVAL (Mayenne)

Le préfet de la région Pays de la Loire

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques des façades et toitures des bâtiments principaux et des communs, de la cheminée de la salle à manger, de la cheminée du salon et de celle de la chambre de l'aile ouest au rez-de-chaussée ainsi que des deux cheminées du 1^{er} étage de l'hôtel de Montfrand, de l'escalier à balustres de bois et de la chambre du 1^{er} étage sur rue avec boiseries de l'hôtel de Sèze, situés au 21, 23 et 25 rue du Hameau à LAVAL (Mayenne) en date du 21 septembre 1983 ;

Vu l'arrêté n° 2021/SGAR/DRAC/33 du 26 février 2021 portant délégation de signature à M. Marc LE BOURHIS, directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture rendu le 17 novembre 2022 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

#1 05 151b g s. 1210 9

Considérant que l'hôtel de Montfrand présente un intérêt suffisant au titre de l'histoire de l'art et de l'architecture pour en rendre désirable la préservation, en raison de la cohérence des décors intérieurs conservés avec les cheminées inscrites au titre des monuments historiques, du maintien des distributions d'origine, de la présence d'éléments remarquables comme les solives peintes de l'étage des chambres et de la représentativité des dispositions générales de cet hôtel particulier lavallois construit au milieu du XVIII^e siècle et présentant quelques éléments antérieurs :

SUR proposition du président de la commission,

arrête:

Article 1^{er}: Sont inscrits au titre des monuments historiques en totalité le logis (corps central, aile ouest, aile est, pavillon sud, extension du XIX^e siècle), tous les bâtiments de communs (ancienne écurie et orangerie) et tous les éléments d'accompagnement se trouvant sur la parcelle 543 (mur de clôture, porte cochère, puits, petit pavillon dans la cour d'honneur, muret de la cour d'honneur) et les deux cours avec leur pavement et le terrain d'assiette (correspondant à la parcelle 543) de l'hôtel de Montfrand, sis au 23-25 rue du Hameau à LAVAL (Mayenne) et figurant au cadastre de la commune section AT parcelle n° 543 d'une contenance de 2961 m².

Le tout appartenant à M. Alain Marie Claude René JOUSSEAUME de la BRETESCHE né le 24 juillet 1947 à LE MANS (Sarthe), et à son épouse, Mme Marie Madelaine Edith PARENT, née le 6 janvier 1946 à LAVAL (Mayenne), soumis au régime matrimonial de la séparation de biens sans socitété d'acquêts, demeurant au 23 rue du Hameau à LAVAL (Mayenne) par acte de vente du 28 décembre 1983 passé par-devant maître DELELIS-FANIEN, notaire à LAVAL (Mayenne) et publié le 12 janvier 1984 au Service de la Publicité Foncière de LAVAL1 volune 3111 n° 14.

Article 2 : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté du 21 septembre 1983 pour ce qui concerne l'hôtel de Montfrand.

Article 3: Le présent arrêté sera publié au fichier immobilier de la Publicité Foncière de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Article 4: Il sera notifié aux propriétaires et au maire de la commune, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 5: Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Administratif de NANTES, dans un délai de deux mois suivant sa notification ou publication.

Fait à Nantes, le : 2 6 JAN. 2023

Pour le préfet de la région Pays de la Loire et pardélégation

des affair culturelles

Marc Le Bourhis

Hôtel de Montfrand

Laval (53)



Nature de la protection

Inscrit en totalité (1 - bâtiments principaux, 2 - commun, 3 - ancienne orangerie)

Inscrit (4 - cours et jardin)

Département : Mayenne (53) Commune : Laval Section/Feuille : AT/1 Date d'édition : 01/2022 Projection : RGF93 (EPSG 2154)

Sources : cadastre (DGFIP), monument historique (DRAC PDL), BD Ortho® (IGN®)

Conception et réalisation :

DRAC Pays de la Loire | janvier 2023

Vu pour être annexé à l'arrêté n°2023/DPAG/FRPAI/le préfet de la région Pays de la Loire et par délégation

Le directeur régional des affaires outsufelles

Marc Le Bourhis